

Remboursement de mes frais d'inscription

Par Varela, le 16/10/2015 à 16:23

Bonjour,

J'aimerais me renseigner concernant un problème que je rencontre en ce moment. Je suis en Master II en alternance, j'ai fait ma première année dans une école dans laquelle les pratiques pédagogiques des enseignants ne me convenaient pas du tout, donc j'ai voulu changer tout en gardant mon entreprise.

Avant de partir, je me suis renseigné à savoir si mon contrat de professionnalisation était bien d'un an et on me l'a confirmé.

J'ai donc trouvé une autre école avec des frais d'inscription de 1000 €, remboursé au moment où l'OPCA aurait validé mon dossier. J'ai reçu par la suite mes courriers pour la rentrée ect... J'ai eu en tout 5 jours de "cours" (les deux premiers jours : présentation de l'école et team building. Et la semaine suivante 3 jours de séminaire d'urgences, donc je n'ai pas eu de réel cours écrit.

Mais il s'est avéré que mon contrat était finalement de deux ans donc je dois réintégrer mon ancienne école la semaine du 26 octobre 2015.

Ce que j'aimerais savoir c'est si je pouvais obtenir le remboursement de ces 1000 € de frais d'inscription ainsi que des 213 € qu'ils m'ont demandés pour la sécurité sociale étudiante (LMDE) malgré avoir intégrer l'école pendant 5 jours ?

Merci pour vos réponses.

Par Emillac, le 17/10/2015 à 16:19

Bonjour,

M'étonnerait. Il y a eu "inscription". Peu importe qu'elle n'ait pas duré longtemps et par votre faute (vu par l'école : elle, n'y est pour rien).